

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706038-DE
Date de signature : 04/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Square des Violettes - Réalisation d'un terrain multisports - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de subventions

M. DUPIRE, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le square des Violettes comporte actuellement un terrain stabilisé dont la nature du revêtement ne permet pas une utilisation toute l'année, quelles que soient les conditions météorologiques. Pour optimiser l'utilisation de celui-ci, améliorer et diversifier les conditions de pratique des habitants et des structures intéressées du quartier, il est proposé de réaliser un terrain multisports comprenant un mini-terrain de football en gazon synthétique complété par une aire équipée d'agrès de fitness adultes de plein air.

Le mini-terrain sera conforme dans ses dimensions (40m x 20m), dans sa structure, et dans son revêtement, au programme Hat Trick de l'UEFA..

Une reprise complète du nivellement sera exécutée en respectant les pentes réglementaires. Un drainage profond sera créé sous toute la surface du terrain. Ensuite sera mise en place une fondation drainante en matériaux calcaires dont la granulométrie permettra à la fois une bonne cohésion de l'ouvrage, et une perméabilité performante pour l'évacuation des eaux d'infiltration.

La surface de jeu sera une moquette en gazon synthétique à charge mixte (sable + granulats d'élastomère) dont la fibre aura une longueur minimale de 55 mm. Les traçages, réalisés dans le même matériau, mais de couleur blanche, seront incrustés dans la moquette.

La structure périphérique comprendra des frontons avec des buts de type futsal aux extrémités, et des clôtures latérales basses permettant l'arrêt des ballons et l'appui des spectateurs.

Dans un souci de confort des utilisateurs et de propreté de cette installation, une allée en enrobé de 2 m de large longera le terrain de part et d'autre de la surface de jeu.

Des fourreaux électriques seront mis en place dans le sol, dans la perspective d'un éclairage ultérieur par 4 mâts.

Ce terrain sera d'accès libre, mais il pourra être utilisé par les élèves des écoles voisines ou par les participants aux activités sportives municipales.

L'espace de fitness sera quant à lui la mise en œuvre d'un projet accepté par les membres de la commission de quartier Bourroches-Valendons le 14 avril 2011 et retenu par le Conseil Municipal, dans le cadre des budgets participatifs, lors de sa séance du 18 avril suivant. Il sera constitué de quelques modules qui seront implantés sur un espace aménagé par les services techniques de la ville.

L'enveloppe financière de cette opération, dont la maîtrise d'œuvre pourra être confiée aux services techniques, est estimée à 115 000 € TTC pour le mini-terrain de football, et à 25 000 € TTC pour les agrès de fitness et le réaménagement des abords.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de subventions qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de l'écologie urbaine, des finances et de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le programme d'aménagement d'un terrain multisports dans le square des Violettes ;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 115 000 € TTC pour le mini-terrain de football et à 25 000 € TTC pour les agrès de fitness et le réaménagement des abords ;
- 3 - confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- 4 - dire que son financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'année 2011 ;
- 5 - m'autoriser à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues pour son financement;
- 6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ